

7 octobre 1992

Annexe VII - États-Unis

Secteur : Services financiers

Sous-secteur : Marchés à terme et options sur marchandises

Classification de l'industrie :

- SIC 6221 Courtiers et négociants de marchés à terme sur marchandises
- SIC 6231 Bourses de marchandises
- SIC 6282 Conseils en matière de placements
- SIC 6289 Services alliés à la bourse de marchandises

Type de réserve : Commerce transfrontières (Article 1404)
Nouveaux services financiers et traitement de données (Article 1407)

Palier de gouvernement : Fédéral

Mesures : Commodity Exchange Act,
7 U.S.C. §§ 2, 13-1

Description : La législation fédérale interdit l'offre ou la vente de marchés à terme sur les oignons, d'options sur les oignons et d'options sur des marchés à terme d'oignons aux États-Unis, ainsi que l'offre et la vente de services connexes.

Élimination progressive : Néant